

Restaurant scolaire Les P'tites Canailles

INSCRIPTION CANTINE 2017/2018

Le lundi 26 juin ou jeudi 6 juillet 2017 de 16h45 à 18h00

Nous vous informons que le mode de fonctionnement de l'inscription à la cantine scolaire change à compter de la rentrée 2017. Les informations relatives à votre enfant seront complétées par nos soins sur le site internet Ropach. Vous recevrez un mail avec votre mot de passe qui vous permettra de vous connecter sur votre espace personnel.

Ainsi il est important de compléter lisiblement la fiche d'inscription jointe afin de vérifier les informations et de compléter la demande de prélèvement SEPA.

Au choix : deux formules d'inscription, et une cotisation obligatoire de 30 € par famille :

1°) INSCRIPTION 1, 2, 3 ou 4 JOURS FIXES : Prix du repas : 4,50 Euros

Vos enfants sont inscrits à la cantine tous les jours d'école ou 1,2 ou 3 jours fixes par semaine définis lors de l'inscription. Attention le choix 1, 2 ou 3 jours ne pourra pas être modifié en cours d'année.

Cependant vous pourrez rajouter des jours supplémentaires entre le 1^{er} et le 15^{ème} jour du mois précédent au tarif annuel. (ex. : du 1^{er} au 15 novembre pour les repas de décembre).

Toute modification ultérieure sera facturée au prix du tarif dépannage et devra être notifiée sur le site Ropach 48 heures à l'avance. Au delà de cette limite, nous ne pourrions pas accueillir l'enfant.

2°) INSCRIPTION MENSUELLE : Prix du repas : 5 Euros

Cette formule vous permet de déterminer chaque mois, les jours où votre enfant pourra manger.

Pour cela, il faudra se connecter sur le site internet Ropach et cocher les jours choisis.

Les inscriptions devront avoir lieu entre le 1^{er} et le 15^{ème} jour du mois précédent. (ex. : du 1^{er} au 15 novembre pour les repas de décembre).

Attention aucune modification sera possible après le 15^{ème} jour du mois précédent. Toute modification ultérieure sera facturée au prix du tarif dépannage et devra être notifiée sur le site Ropach 48 heures à l'avance. Au delà de cette limite, nous ne pourrions pas accueillir l'enfant.

3°) REPAS DE DEPANNAGE : Prix du repas 8 Euros

Attention ! Pour que votre enfant puisse manger à la cantine, il devra être inscrit 48 heures avant le jour J sur le site internet Ropach ou en remplissant la feuille de dépannage disponible sur le site de la mairie, et son repas vous sera facturé **8 Euros**. (Ex : le lundi pour le jeudi ou le jeudi pour le lundi). Paiement rétroactif par prélèvement ou par chèque.

Bien évidemment, l'élève doit, au préalable, avoir un dossier complet d'inscription et avoir payé une cotisation de 30 €, si la famille n'est pas encore adhérente. **Aucun paiement en espèces SAUF accord du bureau.**

4°) PAIEMENT :

Nous proposons deux modes de paiement :

- par prélèvement automatique, chaque début de mois pour le mois en cours, au profit de l'association. Dans ce cas, merci de bien vouloir compléter le mandat de prélèvement joint. Vous avez la possibilité d'éditionner une facture sur le site internet Ropach.

- Par chèque, à l'ordre Les P'tites Canailles. Ces chèques seront à déposer avant le 20^{ème} jour du mois précédent, et seront encaissés le 10 du mois suivant.

Il sera alors demandé, un chèque de caution de 80 € par enfant lors des permanences d'inscriptions. Cette caution sera encaissée en début d'année scolaire et remboursée en fin d'année dès lors que votre dossier sera clos.

5°) **REMBOURSEMENT** :

Il n'y a pas de remboursement pour les formules 1, 2, 3 ou 4 jours fixes. Pour les inscriptions mensuelles, les repas non pris ne seront pas remboursés. Sauf au delà de la troisième semaine scolaire consécutive d'absence et sous les conditions suivantes :

- Pour maladie, sur présentation d'un certificat médical.
- En cas de changement de domicile, hors commune de La Boisse.

6°) **INSCRIPTION** : *ATTENTION : PAS DE PERMANENCE LE JOUR DE LA RENTRÉE*

Présentez-vous dans les locaux de la cantine à l'une des deux permanences de fin d'année (lundi 26 juin ou jeudi 6 juillet 2017) avec les documents suivants :

- **la fiche individuelle d'inscription remplie et signée, accompagnée du chèque de cotisation de 30€.**
- **le mandat de prélèvement SEPA rempli et signé ou le chèque de caution de 80 € par enfant.**
- **PAI si nécessaire.**

Chaque dossier doit être vérifié et validé par un membre du bureau, en votre présence, pour éviter tout oubli.

Les dossiers incomplets ou déposés dans la boîte aux lettres ne seront pas acceptés. La caution sera encaissée au 1^{er} septembre.

L'association du restaurant scolaire,